

COMMUNIQUE DE PRESSE



Ensemble, restons vigilants

GRAND PRIX DE LA PREVENTION MEDICALE *sous le patronage de la Haute Autorité de Santé*

**Contribuez à l'amélioration du Risque Médical,
Participez au Grand Prix 2007 de la Prévention Médicale**

Le risque zéro n'existe pas, mais le RISQUE EVITABLE existe...

Beaucoup de professionnels de santé en ont déjà fait l'expérience et ont ainsi permis à des malades d'échapper à des accidents parfois graves. C'est à ces expériences personnelles que l'Association La PREVENTION MEDICALE a décidé de faire appel.

Pour récompenser les initiatives les plus efficaces et originales dans ce domaine, l'Association crée trois prix pour que la communauté médicale, et à travers elle les patients, bénéficient de ces avancées.

Les informations relatives à ces prix sont disponibles
sur le site de La PREVENTION MEDICALE : www.prevention-medicale.org

REGLEMENT

L'Association La PREVENTION MEDICALE crée trois prix destinés à récompenser des initiatives ayant pour objectif de prévenir la survenue d'accidents liés à des activités de diagnostic et de soins.

1 Le montant de ces trois prix est

respectivement de :

- 5.000 €
- 3.000 €
- 2.000 €

2. Ces prix sont ouverts à tous les professionnels de santé qu'ils soient salariés ou libéraux.

Les travaux présentés doivent être non publiés et originaux.

La priorité sera donnée aux travaux relevant d'une expérience personnelle et innovante

3. Les inscriptions sont faites en ligne sur le site de la Prévention Médicale :

www.prevention-medicale.org
à la rubrique "Grand Prix de La PREVENTION MEDICALE ».

Les candidats doivent remplir :

- un bulletin d'inscription
- une fiche de présentation du travail (limitée à 1 500 caractères espace compris).

4. Le début des inscriptions est fixé au 1^{er} octobre 2006.

Elles seront closes, dès les 50 premières inscriptions reçues, et, au plus tard, le 1^{er} mars 2007.

5. Le jury est présidé par le Professeur René AMALBERTI, Médecin Chef des Services, Directeur Adjoint de l'IMASSA, (Institut de Médecine Aérospatiale du Service de Santé des Armées à Brétigny sur Orge).

Le nombre et le choix des autres membres du jury seront déterminés d'un commun accord entre le Président du jury et les représentants de l'association La PREVENTION MEDICALE. Le jury se réserve la possibilité de demander des informations supplémentaires aux auteurs.

6. Les prix seront remis aux lauréats lors du 2^{ème} colloque de l'Association La PREVENTION MEDICALE qui se tiendra le 6 juin 2007 à Paris.

7. Les auteurs ayant concouru pour l'obtention d'un des prix décernés par l'Association la PREVENTION MEDICALE autorisent cette Association à publier leurs travaux, sous quelle que forme que ce soit, sous réserve de mentionner le nom des auteurs.